

Article Information Sheet (AIS)

This Article Information Sheet (AIS) provides relevant battery information to retailers, consumers, OEMs and others users requesting a GHS-compliant SDS. Articles, such as batteries, are exempt from GHS SDS classification criteria. The GHS criteria is not designed or intended to be used to classify the physical, health and environmental hazards of an article. Branded consumer batteries are defined as electro-technical devices. The design, safety, manufacture, and qualification of branded consumer batteries follow ANSI and IEC battery standards. This document is based on principles set forth in the following hazard communication approaches: ANSI Z-400.1, GHS, JAMP AIS, and IEC 62474.

1. Document Information				
Document Name	Duracell Alkaline Batteries (Major and Specialty Cells)			
Document ID	AIS-ALK			
Issue Date	1-May-15			
Version	1			
Preparer	Global Product Stewardship			
Last Revision	New			
Information Contact	moquet.l@pg.com			
2. Company Information				
Name & Address	P&G Duracell Global Business Unit, 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801			
Telephone	(203) 796- 4430			
Website	www.duracell.com			
Consumer Relations	North America: 1-800-551-2355 (9:00 AM - 5:00 PM EST)			
3. Article Information				
Description	Duracell branded consumer alkaline battery			
Product Category	Electro-technical device			
Use	Portable power source for electronic devices			
Global sub-brands (Retail)	Coppertop, Plus, Quantum, Simply, Turbo, Ultra, Basic, TurboMax			
Global sub-brands (B2B)	Procell, Industrial, OEM/OEA			
Sizes	Major Cells: AA,AAA, C, D & 9V			
Sizes	Specialty Cells: AAAA, MN11. MN21, MN27, MN175, PX76 (LR44), PX28, PX625, (LR09), LR43, LR54, N, J, 4.5V, 625A			
Sizes	Lanterns: MN903, MN908, MN915, MN918; MN1203			
Principles of Operation	A battery powers a device by converting stored chemical energy into electrical energy.			
Representative Product Images				
	Maior Cells	Maior Cells	Lantern	Specialtv
4. Article Construction				
Applicable Battery Industry Standards	ANSI C18.1M Part 1, ANSI C18.1M Part 2, ANSI C18.4, IEC 60086,1, IEC 60086-2, IEC 60086-5			
Electro-technical System	Alkaline Manganese Dioxide			
Electrode - Negative	Zinc (CAS # 7440-66-6)			
Electrode - Positive	Manganese Dioxide (CAS # 1313-13-9)			
Electrolyte	Alkali Metal Hydroxide (aqueous potassium hydroxide - CAS # 1310-58-3)			
Materials of Construction - Can	Nickel Plated Steel			
Declarable Substances (IEC 62474 Criteria 1)	None			
Mercury Free Battery (ANSI C18.4M <50ppm)	Yes			
Small Cell or Battery (ANSI C18.1M Part 2; IEC 60086-5)	Sizes: AAA and Specialty Cells fit inside a specially designed test cylinder 2.25 inches (57.1mm) long by 1.25 inches (31.70 mm) wide.			
5. Health & Safety				

Article Information Sheet (AIS)

Ingestion/Small Parts Warning	<u>Required for Small Cell or Battery (Sizes: AAA and Specialty Cells):</u> Keep away from children. If swallowed, consult a physician immediately.
Normal Conditions of Use	Exposure to contents inside the sealed battery will not occur unless the battery leaks, is exposed to high temperatures, or is mechanically abused.
Note to Physician	A damaged battery will release concentrated and caustic potassium hydroxide.
First Aid - If swallowed	Do not induce vomiting. Seek medical attention immediately. USA CALLS ONLY - CALL 24-HOUR NATIONAL BATTERY INGESTION HOTLINE: (202) 625-3333 - COLLECT.
First Aid - Eye Contact	Flush with water for at least 15 minutes. Seek medical care if irritation persists.
First Aid - Skin Contact	Remove contaminated clothing. Wash skin with soap and water. Seek medical care if irritation persists.
First Aid - Inhalation	Remove to fresh air.
Battery Safety Standards & Testing	Duracell batteries meet the requirements of ANSI C18. 1M Part 2 and IEC 60086-5. These standards specify tests and requirements for alkaline batteries to ensure safe operation under normal use and reasonably foreseeable misuse. The test regimes assess three conditions of safety. These are: <u>1-Intended use simulation:</u> Partial use, vibration, thermal shock, and mechanical shock <u>2-Reasonably foreseeable misuse:</u> Incorrect installation, external short-circuit, free fall (user-drop), over-discharge, and crush <u>3-Design consideration:</u> Thermal abuse, mold stress
Precautionary Statements	CAUTION: Batteries may explode or leak, and cause burn injury, if recharged, disposed of in fire, mixed with a different battery type, inserted backwards or disassembled. Replace all used batteries at the same time. Do not carry batteries loose in your pocket or purse. Do not remove the battery label. Keep small batteries (i.e., AAA) away from children. If swallowed, consult a physician at once.
6. Fire Hazard & Firefighting	
Fire Hazard	Batteries may rupture or leak if involved in a fire.
Extinguishing Media	Use any extinguishing media appropriate for the surrounding area.
Fires Involving Large Quantities of Batteries	Large quantities of batteries involved in a fire will rupture and release caustic potassium hydroxide. Firefighters should wear self-contained breathing apparatus and protective clothing.
7. Handling & Storage	
Handling Precautions	Avoid mechanical and electrical abuse. Do not short circuit or install incorrectly. Batteries may rupture or vent if disassembled, crushed, recharged or exposed to high temperatures. Install batteries in accordance with equipment instructions.
Storage Precautions	Store batteries in a dry place at normal room temperature. Refrigeration does not make them last longer.
Spills of Large Quantities of Loose Batteries (unpackaged)	Notify spill personnel of large spills. Irritating and flammable vapors may be released from leaking or ruptured batteries. Spread batteries apart to stop shorting. Eliminate all ignition sources. Evacuate area and allow vapors to dissipate. Clean-up personnel should wear appropriate PPE to avoid eye and skin contact and inhalation of vapors or fumes. Increase ventilation. Carefully collect batteries and place in appropriate container for disposal. Remove any spilled liquid with absorbent material and contain for disposal.
8. Disposal Considerations (GHS Section 13)	
Collection & Proper Disposal	Dispose of used (or excess) batteries in compliance with federal, state/provincial and local regulations. Do not accumulate large quantities of used batteries for disposal as accumulations could cause batteries to short-circuit. Do not incinerate. In countries, such as Canada and the EU, where there are regulations for the collection and recycling of batteries, consumers should dispose of their used batteries into the collection network at municipal depots and retailers. They should not dispose of batteries with household trash.

Article Information Sheet (AIS)

USA EPA RCRA (40 CFR 261)	Classified as non-hazardous waste (not ignitable, corrosive, reactive or toxic). Federal Universal Waste Regulations (40 CFR 273) do not apply. State requirements may be more stringent than Federal.
California Universal Waste Rule (Cal. Code Regs. Title 22, Div. 4.5, Ch. 23)	California prohibits disposal of batteries as trash (including household trash).
9. Transport Information (GHS Section 14)	
Regulatory Status	Not regulated. Alkaline batteries (sometimes referred to as "Dry Cell" or "household" batteries) are not listed or regulated as dangerous goods under IATA Dangerous Goods Regulations, ICAO Technical Instructions, IMDG Code, UN Model Regulations, U.S. Hazardous Materials Regulations (49 CFR), and UNECE ADR.
UN Identification Number/Shipping Name	None - Not Required
Special Provision (SP) Conformance	Special regulatory provisions require batteries to be packaged in a manner that prevents the generation of a dangerous quantity of heat and short circuits. Shippers can prepare batteries by taping the terminals, individually packaging batteries, or otherwise segregating the batteries to prevent risk of creating a short circuit. Batteries shipped in original unopened Duracell packaging is compliant.
US DOT SP	49 CFR 172.102 Special Provision 130
Air Transport (IATA/ICAO) SP	Special Provision A123 (56th Edition - 2015). NOTE: The words "NOT RESTRICTED" and "SPECIAL PROVISION A123" must be included on the description of the substance on the Air Waybill, when air way-bill is issued.
Passenger Air Travel	No restrictions
Emergency Transportation Hotline	CHEMTREC 24-Hour Emergency Response Hotline Within the United States call +703-527-3887 Outside the United States, call +1 703-527-3887 (Collect)
10. Regulatory Information (GHS Section 15)	
10a. Battery Requirements	
USA EPA Mercury Containing & Rechargeable Battery Management Act of 1996	During the manufacturing process, no mercury is added.
EU Battery Directive 2006/66/EC & amendment 2013/56/EU	Compliant with marking and substance restrictions for mercury (<0.0005%); cadmium (<0.0020%) and lead (<0.0040%). Global labels are marked with the special collection symbol and the EU qualifier in accordance with EU Battery Directive 2006/66/EC, Article 11. Paragraph 1 on batteries and accumulators and waste batteries and accumulators
10b. General Requirements	
USA CPSIA 2008 (PL. 11900314)	Exempt
USA CPSC FHSA (16 CFR 1500)	Consumer batteries are not listed as a hazardous product.
USA EPA TSCA Section 13 (40 CFR 707.20)	For customs clearance purpose, batteries are defined as an "Article".
USA EPA RCRA (40 CFR 261)	Classified as non-hazardous waste (not ignitable, corrosive, reactive or toxic). Federal Universal Waste Regulations (40 CFR 273) do not apply. State requirements may be more stringent than Federal.
California Prop 65	No warning required per 3rd party assessment.
CANADA Products Containing Mercury Regulations SOR/20140254	Mercury free
EU REACH SVHC's (161 Substances) Candidate List December 2014)	No listed substances are present (>0.01% w/w)
EU REACH Article 31	SDS is not required consumer alkaline batteries.

Article Information Sheet (AIS)

10c. Regulatory Definitions - Articles

USA OSHA	29 CFR 1910.1200(b)(6)(v)
USA TSCA	40 CFR 704.3; 710.2(3)(c); and [19 CFR 12.1209a]]
EU REACH	Title 1 - Chapter 2 - Article 3(3)
GHS	Section 1.3.2.1

11. Other Information

11a. Certification & 3rd Party Approvals

UL (UTGT2.S50939 Single Multiple Station Smoke Alarms - Component)	AA, 9V Certification Standard: ANSI/UL 217 Single & Multiple Station Smoke Alarms
--	--

11b. AIS Hazard Communication Approaches (consulted in developing this document):

Globally Harmonized System (GHS)	GHS SDS requirements and classification criteria do not apply to articles or products (such as batteries) that have a fixed shape, which are not intended to release a chemical. The article exemption is found in Section 1.3.2.1.1 of the GHS and reads: <i>The GHS applies to pure substances and their dilute solutions and to mixtures. "Articles" as defined by the Hazard Communication Standard (29 CFR 1900.1200) of the OSHA of the USA, or by similar definition, are outside the scope of the system."</i>
Joint Article Management Promotion Consortium JAMP	JAMP is a Japanese Industry Association who developed the concept of an Article Information Sheet as a supply chain tool to share and communicate chemical information in articles. The AIS authoring process is based on "declarable" substances to meet global regulatory requirements as well as substances to be reported by GADSL, JIG, etc.
IEC 62474 Ed. 1.0 B:2012 Material Declaration for Products of and for the Electro-technical Industry	An international standard that came into effect in March 2012 concerning declaration for electrical and electronic products. IEC 6274 replaces the defunct Joint Industry Guide – Material Declaration for Electro-technical Products (JIG-101-Ed 4.1 (May 21, 2012)
IEC 62474 Database - Publically available online (maintained by TC11: Environmental Standardization for electrical and electronic products and systems.	The general principle for a substance to be included in the database as a declarable substance is: 1) existing national laws or regulations in an IEC member country that are relevant to Electro-technical products and that prohibit or restrict substances, or that have a labeling, communication, reporting or notification requirement, and 2) applying IEC 62474 criteria results in identification of declarable substance.
ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)	2.1 Scope: Applies to preparation of SDSs for hazardous chemicals used under occupational conditions. Does not address how the standard may be applied to articles. It presents basic information on how to develop and write a SDS. Additional information is provided to help comply with state and federal environmental and safety laws and regulations. Elements of the standard may be acceptable for International use.

DISCLAIMER: This AIS is intended to provide a brief summary of our knowledge and guidance regarding the use of this material. The information contained here has been compiled from sources considered by Procter & Gamble to be dependable and is accurate to the best of the Company's knowledge. It is not meant to be an all-inclusive document on worldwide hazard communication regulations. This information is offered in good faith. Each user of this material needs to evaluate the conditions of use and design the appropriate protective mechanisms to prevent employee exposures, property damage or release to the environment. Procter & Gamble assumes no responsibility for injury to the recipient or third persons or for any damage to any property resulting from misuse of the product.

Feuillet de Renseignement (FR)

Ce feuillet de renseignement (FR) fournit des informations pertinentes concernant la pile, aux détaillants, consommateurs, FEO et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, ne sont pas visés par les critères de classification FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, les dangers pour la santé, ou les dangers pour l'environnement d'un article. Les piles domestiques de marque sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, sécurité, fabrication, et qualification des piles domestiques de marque respectent les normes ANSI et CEI relatives aux piles. Ce document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivants : ANSI Z-400.1, SGH, JAMP AIS, et CEI 62474.

1. Renseignements sur le document	
Nom du document	Piles alcalines Duracell (piles standard et piles spéciales)
Identification du document	AIS-ALK
Date d'émission	1-May-15
Version	2
Préparateur	Global Product Stewardship
Dernière révision	1/7/2016
Coordonnées	moquet.l@pg.com
2. Informations sur l'entreprise	
Nom et adresse	P&G Duracell Global Business Unit, 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801
Téléphone	(203) 796-4430
Site Web	www.duracell.com
Relations avec les consommateurs	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h à 17 h HNE)
3. Information sur l'article	
Description	Pile alcaline domestique de marque Duracell
Catégorie de produits	Dispositif électrotechnique
Utilisation	Source d'alimentation portative pour appareils électroniques
Sous-marques mondiales (de détail)	Coppertop, Plus, Quantum, Simply, Turbo, Ultra, Basic, TurboMax
Sous-marques mondiales (B2B)	Procell, Industrial, FEO/AEO
Formats	<u>Piles standard</u> : AA, AAA, C, D et 9 V
Formats	<u>Piles spéciales</u> : AAAA, MN11. MN21, MN27, MN175, PX76 (LR44), PX28, PX625, (LR09), LR43, LR54, N, J, 4, 5 V, 625 A
Formats	<u>Lampes</u> : MN903, MN908, MN915, MN918; MN1203
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.
Images représentatives du produit	
	Piles standard Piles standard Lampe Spéciales
4. Fabrication	
Normes applicables de l'industrie des piles	ANSI C18.1M Partie 1, ANSI C18.1M Partie 2, ANSI C18.4, CEI 60086,1, CEI 60086-2, CEI 60086-5
Système électrotechnique	Alcaline au dioxyde de manganèse
Électrode — Négative	Zinc (n° CAS : 7440-66-6)
Électrode — Positive	Dioxyde de manganèse (n° CAS : 1313-13-9)
Électrolyte	Hydroxyde alcalin (hydroxyde de potassium aqueux — n° CAS : 1310-58-3)
Matériaux de construction — CAN	Acier nickelé
Substances déclarables (Critère 1 de la CEI 62474)	Aucune
Pile sans mercure (ANSI C18.4M < 5 ppm)	Oui
Petite pile ou accumulateur (ANSI C18.1M Partie 2; CEI 60086-5)	Formats : Les piles AAA et piles spéciales sont placées à l'intérieur d'un cylindre d'essai spécialement conçu de 57,1 mm (2,25 pouces) de long par 31,70 mm (1,25 pouce) de large.
5. Santé et sécurité	
Avertissement relatif à l'ingestion/	Obligatoire pour les petites piles ou accumulateur (formats : AAA et piles spéciales) : Gardez hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin.
Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu intérieur de la pile scellée ne se produira pas à moins que la pile ne fuie, soit exposée à des températures élevées, ou soit abusée mécaniquement.
Note au médecin	Une pile endommagée libérera de l'hydroxyde de potassium concentré et caustique.

Feuillet de Renseignement (FR)

Premiers soins — en cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Consultez immédiatement un médecin. APPELS DES É.-U. SEULEMENT — APPELEZ LA LIGNE NATIONALE D'APPELS 24 HEURES SUR L'INGESTION DES PILES (24-HOUR NATIONAL BATTERY INGESTION HOTLINE) : (202) 625-3333 — SANS FRAIS.
Premiers soins — Contact avec les yeux	Rincez à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins — Contact avec la peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins — Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur.
Normes de sécurité et d'essais des piles	Les piles Duracell satisfont aux exigences de la norme ANSI C18. 1M Partie 2 et CEI 60086-5. Ces normes précisent les tests et les exigences pour les piles alcalines afin d'assurer un fonctionnement sûr lors d'une utilisation normale et de mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles. Les régimes d'essais évaluent trois conditions de sécurité. Ce sont : 1— Simulation de l'usage prévu : L'utilisation partielle, la vibration, les chocs thermiques, et les chocs mécaniques 2— Mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles : Une installation incorrecte, un court-circuit externe, une chute libre (échappée par l'utilisateur), une décharge excessive, et l'écrasement 3— Considération de conception : L'abus thermique, la contrainte du moule
Mises en garde	ATTENTION : Les piles peuvent exploser ou tuer, et causer des brûlures si rechargees, jetées dans un feu, utilisées avec un autre type de pile, insérées dans le mauvais sens ou désassemblées. Remplacez toutes les piles usagées en même temps. Ne transportez pas de piles en vrac dans vos poches ou votre sac à main. N'enlevez pas l'étiquette de la pile. Gardez les petites piles (c.-à-d. AAA) hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin.
6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie	
Risque d'incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir si exposées au feu.
Méthodes d'extinction	Utilisez tout moyen d'extinction approprié pour la zone environnante.
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	De grandes quantités de piles exposées au feu se rompront et libéreront de l'hydroxyde de potassium caustique. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
7. Manutention et entreposage	
Précautions de manutention	Éviter les abus mécaniques et électriques. Ne court-circuitez pas ou n'installez pas d'une manière incorrecte. Les piles peuvent se rompre ou fuir si démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installez les piles conformément aux instructions du fabricant.
Précautions d'entreposage	Rangerez les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne prolonge pas leur durée de vie.
Déversements de grandes quantités de piles en vrac (non emballées)	Informez le personnel responsable des déversements dans les cas de grands déversements. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées de piles défectueuses ou endommagées. Répartissez les piles afin d'éviter un court-circuit. Éliminez toutes les sources d'inflammation. Évacuez la zone et laissez les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter de l'EPI approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs ou de fumées. Augmentez la ventilation. Recueillez soigneusement les piles et placez-les dans un récipient approprié pour l'élimination. Retirez tout liquide déversé avec une matière absorbante et contenez pour élimination.

Feuillet de Renseignement (FR)

8. Considérations relatives à l'élimination (SGH Section 13)

Collecte et élimination appropriée	Jetez les piles usagées (ou excédentaires) en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux. N'accumulez pas de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit. Ne pas incinérer. Dans les pays comme le Canada et l'Union européenne, où il y a des réglementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs devraient disposer de leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ils ne doivent pas jeter les piles avec les ordures ménagères.
USEPA RCRA (40 CFR 261)	Classifiées comme déchet non dangereux (non inflammables, corrosives, réactives ou toxiques). La réglementation des déchets de type universel (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences étatiques peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales.
California Universal Waste Rule (Cal. Code Regs. Titre 22, Div. 4.5, Ch. 23)	La Californie interdit l'élimination des piles en tant qu'ordure (y compris les ordures ménagères).

9. Informations relatives au transport (SGH Section 14)

Statut réglementaire	Non réglementé. Les piles alcalines (parfois dénommé « piles sèches » ou piles « domestiques ») ne sont pas répertoriées ou réglementées en tant que marchandises dangereuses en vertu du Règlement de l'IATA sur les marchandises dangereuses, des Instructions techniques de l'OACI, du Code IMDG, des règlements types de l'ONU, des règlements sur les matériaux dangereux des États-Unis (49 CFR), et de l'ADR de la CEE.
Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition	Aucun — non requis
Conformité aux dispositions spéciales (DS)	Des dispositions réglementaires spéciales stipulent que les piles doivent être emballées d'une manière qui empêche la production d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les piles en enrubannant les bornes, emballant les piles individuellement, ou en séparant les piles pour prévenir le risque de créer un court-circuit. L'expédition de piles en emballage d'origine Duracell non ouvert est conforme.
DS US DOT (département des transports)	49 CFR 172.102 disposition spéciale 130
DS Transport aérien (IATA/OACI)	Disposition spéciale A123 (5 ^e édition — 2016). NOTE : Les mots « NON RÉGLEMENTÉ » et « DISPOSITION SPÉCIALE A123 » doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, lorsqu'une LTA est émise.
Transport aérien de passagers	Aucune restriction
Ligne d'appels pour les urgences en	Ligne d'appels 24 heures pour intervention d'urgence CHEMTREC Aux États-Unis appelez +703-527-3887 À l'extérieur des États-Unis, appelez le +1 703-527-3887 (appel à frais virés)

10. Informations réglementaires (SGH Section 15)

10a. Exigences relatives aux piles

La Mercury-Containing and Rechargeable Battery Management Act (1996) (la loi sur la gestion des piles rechargeables et les piles contenant du mercure) de l'EPA des É.-U.	Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.
Directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE et l'amendement 2013/56/UE	Conforme au marquage et aux restrictions sur la substance pour le mercure (< 0,0005 %); cadmium (< 0,0020 %) et le plomb (< 0,0040 %). Les étiquettes mondiales sont marquées avec le symbole de collecte spéciale et le qualificatif de l'UE conformément à la directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE, article 11, paragraphe 1, quant aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux piles et accumulateurs usagés (annexe II).
Disposition de la RPC prévoyant la teneur en mercure pour les piles (GB 8897,5-2005, MOD, Article 9,1(e))	
Pile sans mercure de la RPC (GB 24427-2009) < 1 ppm	Oui

Feuillet de Renseignement (FR)

10b. Exigences générales	
USA CPSIA 2008 (PL. 11900314)	Exempt
Commission américaine pour la sécurité des produits de consommation (CPSC) Directive FHSA (16 CFR 1500)	Les piles domestiques ne sont pas répertoriées comme un produit dangereux.
USEPA TSCA Section 13 (40 CFR 707.20)	Aux fins de dédouanement, les piles sont définies comme un « article ».
USEPA RCRA (40 CFR 261)	Classifiées comme déchet non dangereux (non inflammables, corrosives, réactives ou toxiques). La réglementation des déchets de type universel (40 CFR 273) ne s'applique pas. Les exigences étatiques peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales.
Proposition 65 de la Californie	Aucun avertissement requis selon l'évaluation d'une tierce partie.
Règlement canadien sur les produits contenant du mercure (SOR/2014-254)	Sans mercure
Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates de l'UE (168 substances) Décembre 2015	Aucune des substances énumérées n'est présente (> 0,01 % w/w)
Article 31 de REACH européen	Une FDS n'est pas requise pour les piles alcalines domestiques.
10c. Définitions réglementaires — Articles	
OSHA des É.-U.	29 CFR 1910.1200(b) (6) (v)
TSCA des É.-U.	40 CFR 704.3; 710.2(3) (c); et (19 CFR 12.1209[a])
REACH de l'UE	Titre 1 — Chapitre 2 — Article 3(3)
SGH	Section 1.3.2.1
11. Autres renseignements	
11a. Certification et approbations de tierce partie	
UL (UTGT2.S50939 détecteurs de fumée à simple ou multiples stations — composants)	AA, 9 V Normes de certification : ANSI/UL 217 Détecteurs de fumée à simple ou multiples stations
11b. Approches de communication des dangers FR (consulté dans l'élaboration de ce document) :	
Système général harmonisé (SGH)	Les exigences et les critères de classification FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou produits (tels que les piles) qui ont une forme fixe, qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <i>Le SGH s'applique aux produits chimiques purs, à leurs solutions diluées et aux mélanges de produits chimiques. « Articles » tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par définition similaire, se trouvent en dehors du champ d'application du système.</i>
Consortium pour la promotion de la gestion conjointe des articles JAMP (Joint Article Management Promotion Consortium)	JAMP est une Association de l'industrie japonaise qui a développé le concept d'un feuillet de renseignements d'article (FRA) comme outil de la chaîne d'approvisionnement afin de partager et de communiquer des informations chimiques contenues dans les articles. Le processus de création de FR est basé sur les substances « déclarables » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à être signalées par la GADSL, JIG, etc.
CEI 62474 Ed. 1.0 B : 2012 Déclaration de matière pour des produits de et pour l'industrie électrotechnique	Une norme internationale qui est entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration pour les produits électriques et électroniques. La CEI 62474 remplace le défunt Joint Industry Guide – Material Declaration for Electro-technical Products (JIG-101-Ed 4.1 (21 mai 2012)
Base de données CEI 62474 — Mise à la disposition du public en ligne (maintenu par TC11) : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.	Le principe général d'une substance à être incluse dans la base de données comme une substance déclarable est : 1) Les lois ou réglementations nationales existantes et pertinentes d'un pays membre de la CEI relatives aux produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent des substances, ou qui ont une obligation d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la norme CEI 62474 qui se résulte en l'identification de substance déclarable.

Feuillet de Renseignement (FR)**ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)**

2.1 Champ d'application : S'applique à la préparation des FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne prévoit pas comment la norme peut être appliquée à des articles. Elle présente des renseignements de base sur la façon d'élaborer et de rédiger une FDS. Des renseignements complémentaires sont fournis pour aider à respecter les lois et règlements étatiques, provinciaux et fédéraux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité. Les éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce FR est destiné à fournir un résumé succinct de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet article. Les renseignements contenus aux présentes ont été compilés à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exacts au meilleur de la connaissance de l'Entreprise. Il ne vise pas à être un document exhaustif sur les réglementations mondiales de communication des dangers. Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de cet article doit évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour éviter l'exposition des employés, les dégâts matériels ou toute libération dans l'environnement. Duacell décline toute responsabilité quant aux blessures infligées au destinataire ou à des tiers ou pour tout dommage à la propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.